

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Salon-de-Provence - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2019 - Tranche 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Salon-de-Provence pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2018.

Ces modifications sont sans incidence financière sur l'économie générale du contrat, conformément à l'annexe 1.

- **COUVERTURE D'UN BOULODROME**

Le quartier des Canourgues, situé au nord de la ville, est constitué principalement d'habitats sociaux et comprend divers services publics ainsi que plusieurs équipements sportifs favorisant le lien social, dont un boulodrome utilisé par deux associations. Afin de permettre une plus grande amplitude d'utilisation de cet équipement, la commune va procéder à sa couverture partielle ainsi qu'à des aménagements paysagers.

Le montant global de cette opération prévue en 2019, s'élève à 583.333 €HT.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 350.000 € au titre de la tranche 2019.

- **CREATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR ENFANTS**

La commune présente la dernière phase du projet d'aménagement de locaux avenue Georges Borel, où sera installée la structure d'accueil pour enfants La Farandole. La tranche 2019 prévoit l'acquisition foncière par voie de vente en l'état futur d'achèvement de parcelles cadastrées BD 614 à BD 643 comprenant un local d'une surface utile de 830 m² et 21 places de stationnements. Les travaux d'aménagement permettront l'accueil de 60 enfants répartis en quatre sections, des espaces de rencontre pour les parents et le personnel, des locaux de stockage.

L'ensemble des matériaux et des équipements respectera les contraintes environnementales et une attention particulière sera portée à la qualité de l'acoustique. L'ensemble des prescriptions du maître d'œuvre devrait aboutir à une réalisation exemplaire.

Le montant global de l'opération, prévue de 2017 à 2019 est estimé à 2.441.667 € HT dont 1.860.000 € HT au titre de la tranche 2019. Pour la tranche 2019 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 62.018 € de l'Etat. La subvention départementale pourrait être fixée à 1.468.334 € dont 1.116.000 € pour la tranche 2019.

- CREATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

La commune a acheté à Réseau Transports Électrique l'ancienne base hélicoptère qui a quitté le territoire salonais. Le site est implanté au chemin de la Croix blanche. Cette acquisition va permettre à la commune de créer un nouveau centre technique municipal qui regroupera au sein d'un lieu unique l'ensemble de ses services techniques, ce qui permettra une mutualisation des moyens, nécessaire en termes d'économie de fonctionnement.

Les travaux d'aménagement prévoient l'isolation du bardage des hangars où seront installés les ateliers, la création d'une mezzanine pour créer une plateforme de stockage, l'aménagement d'espaces de travail administratif, le raccordement à la fibre optique, la création de vestiaires et de sanitaires, la sécurisation du site.

Le montant des travaux prévus en 2019 est estimé à 297.838 € HT.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 158.853 € pour la tranche 2019.

- RENOVATION DU MOULIN DE ROCA

La ville est propriétaire depuis 2007 d'un bien immobilier dans le centre historique de la commune dénommé le Moulin de Roca. Ce bâtiment, composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages, a été acquis dans un état vétuste mais son implantation et son intérêt historique ont justifié cette acquisition. Il est aujourd'hui utilisé, pour partie, par l'association « Mémoire et légendes » qui porte chaque année une manifestation de reconstitution historique de grande ampleur. Toutefois, la couverture et la charpente du bâtiment présentant d'importantes dégradations, la commune souhaite procéder à la réfection complète de la toiture, afin d'assurer la pérennité de la structure.

Le montant des travaux prévus en 2019 est estimé à 137.583 € HT.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 82.550 € pour la tranche 2019.

- RENOVATION DE LA PISCINE DES CANOURGUES

Depuis sa création en 1976, la piscine des Canourgues fait l'objet de travaux réguliers de mise en conformité, d'amélioration et d'extension. La ville a confié en 2017 une étude à un bureau spécialisé chargé d'établir un diagnostic et des préconisations pour réduire la consommation énergétique, améliorer la fonctionnalité de l'équipement et surtout prendre en compte la spécificité du site notamment dans le choix des matériaux.

Après une première tranche de travaux conduite en 2018, la phase 2 de l'opération permettra d'améliorer les systèmes de traitement de l'air et de l'eau, de requalifier les espaces d'accueil, les sanitaires et les locaux du personnel, de moderniser le système de couverture motorisée.

Le montant des travaux prévus de 2018 à 2019, est estimé à 875.494 € HT, dont 750.494 € HT au titre de la tranche 2019.

Pour ce projet la commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Région de 172.500 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 525.315 € dont 450.315 € pour la tranche 2019.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2019 de ce contrat 2015/2019 s'élève à 3.629.248 €HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 2.157.718 € pour la tranche 2019, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. L'engagement comptable de cette opération a déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015-10127U en application de la délibération n° 99 du 2 octobre 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL